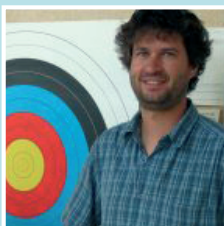


UNE CAPACITÉ À SURMONTER LES ÉPREUVES... À TOUTE ÉPREUVE



Vincent FAUGEROUX



Tir à l'arc

Quand il annonce à son entourage qu'il va faire du tir à l'arc sa source unique de revenus, c'est l'étonnement et le doute qui prévalent. Dans sa famille, on n'est pas particulièrement sportif et l'entreprise est un univers totalement inconnu. Dans le milieu fédéral, c'est une démarche novatrice qui suscite un enthousiasme modéré.

Pourtant, ça ne le freine pas dans son projet... et le temps lui a donné mille fois raison. Parcours d'un doux rêveur qui sait ce qu'il veut et qui ne se laisse jamais abattre !

Son parcours

C'est à l'école primaire que Vincent Faugeroux découvre le tir à l'arc. Il se lance dans la compétition dès l'âge de 11 ans et, à 16 ans, il passe un diplôme d'initiateur

« C'est un sport à l'époque totalement amateur. Je ne pensais pas en faire ma profession. »

Rapidement, il se prend de passion pour ce sport, entraîne bénévolement, puis contre rémunération, pendant les vacances... pour financer un rêve : devenir pilote de ligne. « Je voulais préparer le diplôme de pilote de ligne, mais ça coûte cher de financer les heures de vol ! »

En 1992, il obtient le brevet de pilote privé, qui fait de lui le plus jeune breveté de France. Mais pour réaliser ce rêve, il faut faire des études longues et compliquées, ce qui ne semble pas facile pour le jeune Vincent, dont le parcours scolaire est plutôt chaotique après deux redoublements en primaire et un cursus adapté au collège. Pourtant, ses difficultés ne lui font jamais perdre de vue son objectif et l'amènent à prendre une orientation scientifique en seconde, un choix qui ne lui facilite pas sa scolarité.

En parallèle, il s'engage pleinement dans la pratique du tir à l'arc et de l'aviation, ce qui ne l'aide pas à consolider ses résultats scolaires, faute de temps. Il est

vrai que le jeune Vincent s'entraîne au point de se faire remarquer aux championnats de France et de rater son bac. Alors, tout en redoublant sa terminale, il décide de consolider ses diplômes sportifs en passant le tronc commun du brevet d'État d'éducateur sportif, en cours du soir, à Jeunesse et Sports.

C'est un deuxième échec au baccalauréat qui le conduit à faire son service militaire « pour changer d'air » : il doit s'acquitter de ses obligations, un bon prétexte pour réfléchir à une nouvelle stratégie qui lui permettra de devenir pilote professionnel.

À l'issue du service militaire, il décide de mener de front sa formation spécifique du BE 1^{er} degré de tir à l'arc et un emploi, avec pour objectif de financer une école de pilotage professionnelle qui l'accepte sans son baccalauréat... au Canada.

C'est dans l'usine où son père est salarié qu'il trouve un premier job d'été et qu'il progresse dans sa réflexion professionnelle : « *Le milieu est particulièrement intolérant* »... et il se dit « *qu'il ne mettra pas les pieds dans une usine, même si son rêve ne se réalise pas* ». Et comme il ne réussit pas à réunir la somme nécessaire pour partir au Canada, il décide de se concentrer sur son diplôme de tir à l'arc.

Et là, non seulement il passe ses examens avec succès, mais à 24

« J'ai du mal à rester inactif. »

ans, il finit major

de sa promotion. Pendant sa formation, il découvre « Profession sport » (APSL 86) et décide de travailler avec son diplôme sportif en poche. Devenu compétiteur reconnu, il « *fait les circuits nationaux* » au point de décrocher les titres de vice-champion de France 70 m et champion de France 50 m à trois reprises.

Son activité professionnelle à l'époque est mineure : il tourne dans les centres

de loisirs en moyenne une heure par semaine, « *histoire de se faire une première expérience* » et, en même temps, il propose ses services à son comité départemental, mais bénévolement.

C'est à ce moment-là que naît son nouveau projet professionnel.

« Je suis connu dans la région pour mes résultats, alors pourquoi pas me faire embaucher par tous les clubs et essayer de créer mon emploi ! »

On est à l'époque du dispositif « emplois jeunes » qui permet de faciliter l'embauche de jeunes dans les associations. Convaincu que c'est la solution, il défend son projet pendant plus d'un an auprès de son comité départemental, puis de sa ligue régionale, sans succès. Il doute, et sa famille aussi. À ce stade, son père et son beau-père qui travaillent en usine « *l'incitent à rentrer dans les rangs pour devenir salarié dans le milieu industriel* ».

Grâce au suivi de Jeunesse et Sports, il finit par trouver une solution pour permettre à un club de travailler avec lui, en tant que prestataire, mais ça n'est pas facile :

« *J'ai beaucoup bougé pour faire avancer les choses.* »

Fin 1999, on lui conseille de créer son entreprise... « *mais la question des charges, la peur de l'échec me freinent* », jusqu'à ce rendez-vous avec la direction du Travail qui l'informe qu'il est exonéré de charges sociales pendant trois ans. Rassuré, il crée alors son entreprise tout en continuant sa préparation au BE 2^e degré, qu'il obtient sans difficulté.

On est en janvier 2000 et deux clubs lui font confiance dès le départ : celui dans

« Mais je suis têtu, j'étais sûr que ça pouvait fonctionner. Il fallait rassurer, expliquer et les convaincre qu'ils ne prendraient pas de risques. »

lequel il a passé toute son enfance et son adolescence, « son club », ainsi que le club de Saint-Benoît. Les rentrées financières ne sont pas importantes, mais quand, au bout d'un an, deux des archers qu'il entraîne deviennent champions de France, « *du coup, on s'intéresse à moi* ».

Depuis ce temps, le jeune archer a fait son chemin. Cette activité, grâce à laquelle il a démarré, ne représente plus que 30 % de son chiffre d'affaires. Le reste, ce sont des produits d'animation proposés en centre de loisirs et les colonies de vacances, et, depuis 2004, la vente de prestations à plus de 80 campings situés dans le très touristique Marais poitevin et sur la côte atlantique. Le succès est tel qu'en 2005 il est dans

« **J'ai tellement eu de mal à développer l'activité que quand la demande est là, je ne peux pas refuser !** »

l'obligation de prendre un premier salarié.

Un an après, il embauche un second archer, puis un troisième, jusqu'à en avoir 5. À cette époque, il travaille de 7 heures à 1 heure du matin.

À ce stade, il sait qu'il va devoir choisir entre la gestion et le terrain, et c'est le terrain qui l'emporte « *parce qu'il ne veut pas gérer sa boîte simplement, et qu'il veut continuer à rester au contact des gens* ».

Son épouse est responsable d'une bibliothèque et avec un enfant en bas âge, « *ça demande beaucoup d'investissement* ». Une nouvelle étape de sa vie personnelle va démarrer.

Aujourd'hui, cela fait dix ans que son entreprise est créée, le tir à l'arc occupe 70 % de son temps. Les 30 % restants,

il les consacre à son autre passion, l'aviation. Pédagogue dans l'âme, Vincent est aujourd'hui pilote professionnel et instructeur avion, ce qui lui permet de donner des cours de pilotage dans trois écoles différentes. Son rêve s'est réalisé !

Les coups de pouce

■ « *Mes parents m'ont juste demandé de réfléchir. Ils ne m'ont jamais dit qu'ils doutaient et jamais demandé d'arrêter. Ils m'ont aidé au départ de l'entreprise : mon beau-père et ma belle-mère ont réalisé des outils originaux pour monter mon entreprise et nous ont hébergés, ma femme et moi, en attendant que ça démarre. Mon père m'a donné sa remorque...* »

■ Sa femme l'a toujours soutenu et ne s'est jamais opposée à ses projets.

■ Son entraîneur, conseiller technique régional, l'a toujours encouragé et lui a éclairé la voie de la création « pour lui éviter les pièges ».

■ Le directeur de la mission locale de Châtellerauld lui a permis de décrocher un financement qui a couvert pratiquement le coup de sa préparation au brevet d'État.

■ La direction départementale de la Jeunesse et des Sports l'a aidé à monter le dossier de création de l'entreprise.

■ Les présidents des clubs de Châtellerauld et Saint-Benoît lui ont accordé leur confiance dès le départ.

“ L'essentiel, c'est de ne pas se fier aux apparences. Il faut savoir s'écouter et s'appuyer sur ses convictions. ”

Portrait de l'entreprise	
Code NAF	8551Z
Convention collective	Sport
Date de création	15/01/2000
Investissement initial	4 000 € la première année, 6 000 € la deuxième
Forme juridique	Entreprise individuelle
Chiffre d'affaires	2008 = 89 000 €, 2009 = 78 000 €, 2010 = 78 000 €
Progression du CA	Stable, avant 2008 + 20 %/an
Personnel	En saison : 4 à 5 personnes
Activités	Animation découverte du tir à l'arc, entraînement, formation d'entraîneur
Coordonnées	■ www.tiralarc.fr

